



Répartition congés principal et 5ème semaine

Par **kevin dr**, le **09/09/2010** à **19:03**

Bonjour à tous,
Je m'appelle Kévin et je travail dans le bâtiment, j'ai acquis comme bon nombre le droit à mes 30 jours ouvrables de congés payés cette année.
Seulement cette été, j'ai pris deux semaines de congés payés complètes (du lundi 31/08 inclus au dimanche 15/08 inclus) jusque là pas de problème.
Cependant, dans les 12 jours ouvrables qui me sont décomptés de mes 30 jours, mon employeur me retire 10 jours de congé principale et 2 jours de congés de la 5ème semaine. A t-il le droit de décompté de cette manière car du fait de cela je perd mon droit au fractionnement ?
Merci d'avance pour vos lanternes,
Bonne après midi à tous, Kévin

Par **laureline691**, le **10/09/2010** à **15:35**

Non , doivent être décompter 10 jours ouvrés et 12 jours ouvrables .
La 5ème semaine doit être prise séparément du congé principal : il n'est donc pas possible de la soustraire . De ce fait , sauf CC plus favorable, elle ne donne pas droit à des jours de fractionnement
Cordialement,